

Au Camp pris de Bodograue ce 10^{me} July 1672. 157.

Anna
Doxa

Mademoiselle;

Je seray ravi quand ie pourray trouver occasion et moyen
de vous servir en ce qui est de l'affaire le monsieur v^{re}
nepveu. Je n'ay pas sceu que des ac^tleure on eust in-
tentioⁿ de travailler à sa Grace. S. A. estant si nouvelle-
ment establie dans le Gouvernement, et le Fait non encor
suranne, ce qu'on a bien accoustume' d'attendre, en
tasclant d'employer cest intervalle à se procurer la
reconciliation avec les Parons. outre que nos Dioces
souloient souvent commencer par une forme de Saufcon-
duit ou Landwinninge, borné de 6. en 6. mois; pour
apres passer de meillture grace au Pardon absolu.
quand j'auray l'honneur de veoir Monsieur v^{re}
neveu, je tascleray d luy faire comprendre ces choses.
et par quels ressorts en fin tout cela doit passer, apres
que la Req^{te} pourra avoir esté dressée par quelque
Eabile Aduocat. comme seroit M. Vander Goyt ou autre.
dans une chose de ceste nature. et ou' la condamnation
de la Cour a passé, il faut que tout soit ajuste' avec
beaucoup de precaution. Pour le peu que j'y puis, vous
sçavez, Mademoiselle ce que ie pretens vous estre, et
que vous n'avez qu'a m' commander sans reserve.

S. A. est parti à ce matin vers Schoonlouen, ou'il
doibt s'aboucler avec mess^{rs} Wirts et de Deltrits,
tous deux appointez pour cest effect. Un Gentillomme
Anglois du duc de Monmouth. qu'il enuoye icy
demander Passap^t. pour aller à Hambourg acceper

des Chevaux pour son maistre, et mesme pour le Roy
 de la Gr. Bretaigne, nous dit que les deux Mylords
 sont retournez vers Ang^{ve} et que le Roy de France
 ne mardoit en personne de Graue vers Douvres
 C'est tout ce que je pourrois avoir a dire a Mad^{emoiselle}
 qui ne vult pas la peine de l'importunite^{que}
 donneroit un ^{leur n'importe} ^{de vous supplier} ^{très-humble} ^{et} ^{très-} ^{obéissant} ^{serviteur} ^{qui}
 assuror, que quand il y aura de la
 consideration, je ne demoureray pas en faute de
 ie reconnois luy devoir; non plus ne me la-
 rez vous. Mademoiselle, de vous tesmoigner en
 toutes occurrens de v^{ostre} service et de mon
 pouuoir a combien je repete S. Donneur d'estre

Mademoiselle

Vostre très-humble et
 très-obéissant seruiteur

Mad. de
 en Dec de L'exp^{ed}
 26. 1671. 1672.

pour la copie
 de ma
 copie,